

Niveau de sortie : Certificat de compétence

Prérequis	Profil Requis	Durée théorique	Dispositifs
Niveau BAC - Bonne connaissance des travaux comptables courants - Expérience professionnelle en entreprise minimum de deux ans Pratique régulière d'Excel	Esprit rigoureux et méthodique, goût pour les chiffres, bonnes capacités relationnelles	280 h maximum Durée adaptable en fonction des besoins	<b>Contrat d'apprentissage depuis 2020</b> Contrat de professionnalisation Après un parcours de formation continue Par l'expérience (VAE)

## Le Certificat de Compétence – Rattaché au [Code Rome1203](#)

Dans les entreprises et organisations du secteur privé, le gestionnaire comptable et fiscal organise et assure l'enregistrement des flux économiques de l'entreprise conformément à la réglementation comptable, fiscale et sociale. Il élabore et diffuse les documents attendus dans le respect de cette réglementation et des procédures internes.

Le gestionnaire comptable et fiscal participe et supervise l'enregistrement de l'information comptable en assurant l'organisation et la fiabilité des saisies. Il réalise les travaux comptables de fin d'exercice. Il assure la justification des soldes des comptes pour la production des états de synthèse (compte de résultat, bilan, annexe). Il participe à l'évolution des procédures.

Le gestionnaire comptable et fiscal réalise les contrôles à partir des méthodes professionnelles usuelles (contrôle de la balance, contrôle par cycles). En fonction des travaux réalisés il renseigne un dossier de contrôle. La conduite de l'activité s'effectue dans le respect d'un cadre réglementaire : normes comptables, échéances de production des documents en fonction de la périodicité.

Pour assurer l'arrêté des comptes en conformité avec la réglementation et les procédures de l'entreprise le gestionnaire comptable et fiscal :

- Contrôle la pertinence des soldes comptables, et apporte les corrections nécessaires ;
- Identifie les ajustements à opérer sur les comptes de charges et produits, les calcule et les comptabilise ;
- Identifie les amortissements et les dépréciations nécessaires pour valoriser les éléments d'actif, les calcule et les comptabilise ;
- Identifie les provisions nécessaires pour valoriser les éléments de passif, les calcule et les comptabilise ;
- Vérifie la situation des comptes des capitaux propres

Le gestionnaire comptable et fiscal révisé l'ensemble des comptes selon les cycles d'activité (capitaux, achats-fournisseurs, ventes-clients, social, fiscal, financier, etc.) afin de présenter les documents de synthèse (bilan, compte de résultat, annexe) dans le respect des principes comptables et des procédures de l'entreprise.

## Les objectifs de la formation

Maîtriser les compétences nécessaires pour valider le premier certificat de compétence du titre professionnel « Gestionnaire Comptable et Fiscal » :

- Réaliser l'arrêté des comptes
- Réviser et présenter les comptes annuels

## L'organisation de la Formation

Nos parcours de formation sont individualisés et vous permettent de vous inscrire et de débiter votre formation tout au long de l'année. Nos formations prennent en compte vos besoins, votre parcours, votre expérience, vos acquis, vos contraintes, vos ressources et votre handicap éventuel.

Le module s'articule autour de séquences pédagogiques. Chaque séquence se conclut par une étude de cas. À la fin du module, vous aurez à réaliser des évaluations corrigées par les formateurs qui recouvreront les différentes compétences professionnelles visées.



## Programme du titre professionnel

- **CCP1 - Arrêter, contrôler et présenter les comptes annuels (RNCP 31677B01)**
  - Réaliser l'arrêté des comptes
  - Réviser et présenter les comptes annuels
- **Modules complémentaires transversaux**
  - Bureautique (selon les besoins) : remise à niveau et/ou perfectionnement : WORD, EXCEL
  - Outils numériques, sécurité des données et des informations
  - Sensibilisation au développement durable dans l'entreprise
  - Technique de recherche d'emploi
- **Accompagnement à la préparation du dossier professionnel**
- **Préparation à l'examen (examen blanc – oral)**

### La certification

Cette compétence entre dans la certification du Titre professionnel « Gestionnaire Comptable et Fiscal ». Il permet d'obtenir le premier CCP. Pour valider l'intégralité du Titre, vous devrez préparer et valider les autres CCP du Titre Professionnel dans la limite de la **durée de validité** du titre.

**Stage :** Vous avez la possibilité de réaliser un stage en immersion professionnelle.

### Le dossier professionnel

Le dossier professionnel est un élément obligatoire du système de validation du certificat de compétence. Il a pour objectif de présenter des exemples de pratique professionnelle acquise pendant la formation ou au cours de l'expérience professionnelle.

### L'examen et la validation du certificat de compétence

Action formation est agréée pour l'organisation des sessions d'examens. Les examens se dérouleront donc dans nos locaux. Les candidats sont évalués par un jury de professionnels qui se prononce sur l'attribution du certificat de compétence à partir des éléments suivants :

- Une mise en situation professionnelle écrite dans le cadre de l'épreuve de synthèse
- Un entretien technique à partir d'un guide de questionnement et des situations observées en entreprise
- Un entretien final avec le jury s'appuyant sur les résultats des évaluations passées en cours de formation ainsi que sur le dossier professionnel qui recense l'ensemble des pratiques professionnelles acquises pendant la formation et le stage.

### Après la validation du CCP

Vous pouvez valider les autres CCP et obtenir le Titre Professionnel de « Gestionnaire Comptable et fiscal

### Les débouchés professionnels

Le métier peut s'exercer en petite «et moyenne ou grande entreprise ou cabinet d'expertise-comptable. Agent comptable, Cadre comptable, Chef comptable, Chef de groupe, Responsable administratif et financier, Responsable comptable et financier.